



BULLETIN DES OFFICIELS – Mars 2020

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU COCR - Suzanne Paulins

J'insère de nouveau mon message du mois de février passé, car je le trouve aussi pertinent aujourd'hui qu'il y a un an. La fin février approche, mars et avril se pointent, nous serons tous au bord de la piscine à plusieurs compétitions de différents niveaux, de développement à régional, à provincial et à universitaire, puis aux compétitions de niveau national en avril. En tant qu'officiels, nous avons la chance unique d'être au bord de la piscine et d'aider à la création d'un environnement optimal pour que nos nageurs excellent. Les nageurs et leurs entraineurs travaillent très fort tous les jours pour se préparer à la compétition. En tant qu'officiels, nous y sommes pour juger les règlements de natation, mais également pour créer un environnement où les nageurs seront en mesure de réussir. Le coordonnateur de la compétition ou le juge-arbitre de la rencontre dirigera l'équipe d'officiels, en répartissant les rôles et en communiquant avec les officiels et les entraineurs. Il est essentiel que le juge-arbitre de la rencontre donne le ton à la compétition. Ce n'est pas toujours facile, et il y aura des désaccords et des embuches, mais si tous les officiels restent fidèles aux règlements, donnent toujours le bénéfice du doute au nageur et maintiennent une communication efficace avec les entraineurs lors des compétitions, nous aurons tous mis en place pour créer un milieu optimal pour nos nageurs, ce qui, en fin de compte, est la raison pour laquelle nous sommes tous là.

DEMANDES DE TEMPS DE PASSAGE OFFICIEL et DISQUALIFICATIONS

Une personne nous a récemment demandé quelle était la légalité d'un temps de passage officiel si une disqualification survenait également lors d'une même course. Par exemple : un nageur participe au 200 m dos et dépose une demande de temps de passage officiel à 100 m. Le nageur termine la distance de 100 m et obtient un temps de passage, mais par la suite, sur le reste de la distance, il commet une infraction et est disqualifié. Le temps de passage officiel compte-t-il?

Oui, il compte. Le temps de passage officiel du 100 m dos est considéré comme une épreuve séparée et est entré comme tel au logiciel de gestion de la rencontre (Hy tek ou Splash). Le temps inscrit devrait être entré et enregistré adéquatement. Le résultat du 200 m montrerait la mention DQ pour l'infraction qui a été commise après le temps de passage officiel.

À l'inverse, prenons la situation d'un nageur qui demande un temps officiel pour la distance de 100 m d'un 200 m dos, effectue un virage sur la poitrine et ne termine pas la course sur le dos. Dans cette situation, le temps de passage officiel à 100 m se terminerait par une disqualification étant donné que le nageur n'a pas terminé la course conformément aux règlements de la nage. Il n'y aurait donc pas de temps de passage officiel parce que le nageur est disqualifié pour le 100 m, mais le nageur aura un temps pour le 200 m dos.

APPUIS DE DÉPART AU DOS

Comme mise à jour du bulletin de l'année dernière, rappelons qu'un avertissement est toujours donné aux compétitions nationales si un nageur ne touche pas la plaque de touche avec ses orteils. Ceci respecte les procédures appliquées par la FINA. Les contrôleurs de virages (CV) devraient recevoir la directive de lever la main si les orteils des deux pieds du nageur de leur couloir ne touchent pas à la plaque de touche. Le starter demanderait un repos aux nageurs donnerait un avertissement général. Après l'avertissement, l'officiel sifflerait aux nageurs de reprendre leur position de départ. Si, encore une fois, un nageur ne touche pas adéquatement à la plaque de touche après l'avertissement et le coup de sifflet, le CV remettrait une infraction à l'officiel après la course.



ARRIVÉES AU DOS

Une autre question reçue récemment soulève l'arrivée au dos, plus précisément à quel moment une course est-elle considérée comme terminée : lorsque le nageur touche le mur ou lorsque le bras dépasse le plan horizontal à une extrémité de la piscine. L'arrivée d'une course se produit lorsqu'un nageur touche le mur de l'extrémité de la piscine avec une partie quelconque de son corps. Le règlement précise que la course se termine lorsque le nageur touche au mur.

SW 6.5 À l'arrivée de la course, le nageur doit toucher le mur en étant sur le dos dans son couloir respectif.

ÂGE MINIMAL D'UN OFFICIEL POUR SUIVRE UN ATELIER DE FORMATION

Le COCR procède actuellement à la révision de l'âge minimal requis pour qu'un officiel participe aux ateliers de formation et agisse comme officiel au bord de la piscine.

Présentement, nous recommandons que tout officiel soit âgé de 13 ans ou plus pour suivre l'atelier d'introduction et pour agir à titre de chronométreur au bord de la piscine durant une compétition et que tout officiel soit âgé de 16 ans ou plus pour suivre la formation des contrôleurs de virages et/ou juges de nages et pour occuper ces rôles lors de compétitions.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE RAPIDE DES DISQUALIFICATIONS

Le COCR a récemment approuvé un document national d'infractions que les provinces ont la possibilité d'utiliser lors des compétitions qu'elles organisent. Ce document de référence rapide n'a pas pour but de remplacer le livre de règlements. Il se veut plutôt une ressource. Les officiels peuvent l'utiliser au bord de la piscine au moment d'écrire les infractions afin de s'assurer que la formulation est bonne. Merci à Jim Fleury et Louise Leblanc pour leur travail. Cliquez ici pour consulter le document de référence.

MAILLOTS DE BAIN et SECTION GR 5.1

La section GR 5.1 stipule que « la tenue de natation (maillots, casques de bain et lunettes) de tous les concurrents doit être décente et adaptée à la discipline sportive pratiquée et ne comporter aucun symbole qui puisse être jugé offensant ».

Certains officiels nous ont questionnés au sujet des situations pour lesquelles ils considèrent que les maillots ne sont pas « de bon gout du point de vue moral » et la gestion de celles-ci. Présentement, Natation Canada ne se prononce pas sur ce que constitue le bon gout du point de vue moral. Les nageurs et leurs parents achètent les maillots et prennent des décisions qui leur conviennent. À titre d'officiels, nous continuerons de nous référer à la section GR 5.2 et les articles CGR 5.2.1 à 5.2.4. Cependant, les officiels ne devraient porter aucun jugement personnel pour des situations qui se rapportent aux sections GR 5.1 ou GR 5.3.

OFFICIELS DE PARANATATION

CAN-AM

Comme l'a mentionné Wayne Lomas, directeur associé de la haute performance et entraineur national de paranatation, en octobre 2019, dans le bulletin technique que Natation Canada a diffusé à la communauté des entraineurs, l'équipe de paranatation de Natation Canada oriente maintenant son travail et ses ressources à organiser une (1) seule compétition can-am de qualité par saison. En collaboration avec nos partenaires de USA Paralympic Swimming, une compétition sera tenue chaque année en alternance entre les États-Unis et le Canada. La compétition tenue à Lewisville, au Texas, en décembre 2019, représente la première compétition de cette initiative. Wayne a proposé ce changement afin de créer une meilleure occasion pour les nageurs et entraineurs de se concentrer sur la préparation des nageurs en vue de championnats nationaux et internationaux et d'utiliser la période de compétitions hivernale comme tremplin pour les Essais canadiens de natation tenus au printemps.

La prochaine compétition can-am se tiendra à Vancouver du 11 au 13 décembre 2020.



FORMATION DES OFFICIELS DE PARANATATION

Un atelier de formation des officiels de paranatation se tiendra lors des Championnats canadiens de l'Ouest Speedo qui se tiendront à Saskatoon. Pour vous inscrire, <u>cliquez ici</u>.

Un atelier de formation bilingue est également offert à Pointe-Claire, au Québec, le 12 mars 2020. Il se tiendra à la piscine de Pointe-Claire (60, avenue Maywood, Pointe-Claire, H9R 0A7) de 18 h 30 à 22 h 00. Date limite d'inscription : le 10 mars 2020. Pour connaître tous les détails de l'inscription, cliquez ici.

ESSAIS CANADIENS DE NATATION D'EAU LIBRE

Comme nous l'avons indiqué au bulletin de décembre 2019, les Essais canadiens d'eau libre se tiendront aux îles Caïmans les 25 et 26 avril 2020. Le juge-arbitre de rencontre nationale sera Carole Thomas. Nous encourageons tous les officiels qui souhaitent participer aux Essais d'eau libre à y participer et à communiquer avec <u>Suzanne Paulins</u>. Veuillez noter que Natation Canada n'accorde aucun soutien financier pour les frais de déplacement à une compétition nationale. Vous trouverez la trousse d'information des Essais <u>en cliquant ici</u>.

REGLEMENTS DE LA NATATION EN EAU LIBRE POUR MAITRES NAGEURS

Les règlements canadiens de la natation en eau libre pour maitres nageurs ont été mis à jour. Veuillez les consulter <u>ici</u>.

ÉVÉNEMENT NATIONAUX À VENIR - OPPORTUNITÉS POUR LES OFFICIELS

Il y a plusieurs occasions d'officier lors des prochains événements nationaux. Veuillez consulter les liens cidessous pour chacun de ces événements nationaux :

Championnats canadiens de l'Est Speedo 2020-

https://www.swimming.ca/content/uploads/2016/06/Officials-Form-invite-2020-Easterns.pdf

Championnats canadien de l'Ouest Speedo 2020-

https://www.swimming.ca/content/uploads/2016/06/2020-Officials-Form-Westerns-2.pdf

Championnats Canadien des maitres nageurs 2020 -

https://www.swimming.ca/content/uploads/2019/11/Officials-Volunteers-sign-up-form-2020-CMSC.pdf

OFFICIEL DE NIVEAU V

Félicitations au nouvel officiel de niveau V ci-dessous, certifié depuis décembre 2019 :

Mark Berry (Ontario)

Annie Gauthier (Quebec)

AFFECTATIONS À L'INTERNATIONAL – JEUX OLYMPIQUES DE TOKYO

Toutes nos chaleureuses félicitations à Louise Leblanc, membre du COCR de Natation Canada et aussi représentante au sein du comité technique de natation de la FINA, de sa sélection comme officielle en vue des Jeux olympiques de Tokyo. Il s'agit d'un honneur incroyable et d'une occasion en or pour Louise, et nous lui souhaitons beaucoup de succès!

Pour toute question concernant l'information du bulletin, veuillez écrire à questions@swimming.ca.